



74^e session de l'Assemblée générale

Cinquième Commission

Point 142 de l'ordre du jour

Régime commun des Nations Unies

UN common system

New York, le 25 octobre 2019

Déclaration de la Suisse

Traduction non officielle

Merci, monsieur le président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Suisse et du Liechtenstein. Nos délégations saluent la présentation du rapport de la Commission de la fonction publique internationale et nous tenons à féliciter le secrétariat pour son exposé devant la Cinquième Commission mardi dernier.

L'unité du régime commun des Nations Unies revêt une importance cruciale pour l'efficacité du système des Nations Unies. Lorsque les entités des Nations Unies ont accepté d'instituer le régime commun, elles l'ont fait pour assurer l'égalité des chances aux employés, en favorisant la cohérence, l'équité, la mobilité du personnel et la valorisation d'une expertise précieuse dans l'ensemble des entités. Nous avons tous intérêt à ce que les Nations Unies agissent de concert.

Les délégations de nos deux pays sont préoccupées par la fragmentation du régime commun des Nations Unies provoquée par les récents arrêts du TAOIT concernant les ajustements de poste. Elle compromet l'unité du système et conduit à des niveaux de rémunération différents dans un même lieu d'affectation. Tout en respectant le principe de l'indépendance de la justice, nos délégations ne partagent pas les considérations qui sous-tendent les décisions du tribunal. Toutefois, notre objectif devrait désormais consister à assurer la transparence à long terme en ce qui concerne le rôle et le mandat de la CFPI et à favoriser la mise en œuvre efficace des points relevant de son mandat dans l'ensemble du régime commun.

Les États membres doivent donc à nouveau confirmer l'autorité de la CFPI pour continuer à établir des coefficients d'ajustement conformément à l'article 11 (c) du statut de la Commission. Nous, les États membres, devons agir à l'unanimité, de manière décidée et rapide. La Suisse et le Liechtenstein invitent donc toutes les délégations à participer à ces discussions en temps opportun et de manière constructive.

Monsieur le Président,

Les délégations de nos deux pays comprennent que d'autres défis nécessitent d'être relevés, tels que l'existence de deux tribunaux administratifs indépendants concurrents parmi les organisations

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

appliquant le régime commun des Nations Unies, mais notre tâche la plus urgente est de réaffirmer l'autorité de la CFPI pour continuer à établir des coefficients d'ajustement, comme elle le fait depuis des décennies.

En outre, nos délégations examineront avec le même intérêt les recommandations de la Commission concernant les conditions de travail des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dont certaines auront des incidences financières sur le budget-programme de l'année 2020. Il s'agit notamment du barème des traitements de base, de l'indemnité pour frais d'études, de l'indemnité pour inconvénients et de la prime de mobilité. Nous considérons que l'Assemblée générale devrait traiter ces recommandations séparément de la question susmentionnée.

Monsieur le Président,

Les délégations de nos deux pays soulignent une fois de plus l'importance fondamentale d'un régime commun qui fonctionne et nous participerons activement et de manière constructive aux discussions sur ce point essentiel de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Thank you, Mr. Chairman,

I have the honour to speak on behalf of Switzerland and Liechtenstein. Our delegations welcome the introduction of the report of the International Civil Service Commission and we would like to commend the Secretariat for the briefing to the Fifth Committee held last Tuesday

The unity of the UN Common System is of crucial importance for the effective functioning of the United Nations System. When UN entities agreed to form the Common System, they did so to provide a level playing field for employees, fostering coherence, fairness, staff mobility, and the use of valuable expertise across all entities. We all have an interest in the United Nations acting as one.

Our delegations are concerned by the fragmentation of the UN Common System created by the recent ILOAT judgements on post adjustments. This jeopardizes the unity of the system and leads to different rates of pay within the same duty station. While upholding the principle of judicial independence, our delegations do not share the court's underlying considerations. However, our goal now should be to ensure long-term clarity on the ICSC's role and mandate and to foster efficient implementation of matters within its mandate across the Common System.

Member States must therefore reconfirm the authority of the ICSC to continue establishing post adjustment multipliers under article 11(c) of the Commission's statute. We Member States need to act unanimously, decisively and swiftly. Switzerland and Liechtenstein therefore invite all delegations to engage timely and constructively in these discussions.

Mr. Chairman,

While our delegations understand that there are other challenges that need to be addressed, such as two concurrent independent administrative tribunals among the organizations of the United Nations common system, our most urgent task is to reaffirm the authority of the ICSC to continue establishing post adjustment multipliers, as it did for decades.

Furthermore, our delegations will examine with the same interest the recommendations of the Commission with regard to the conditions of service of the professional and higher categories, some with financial implications for the programme budget for the year 2020. These include the base/floor salary scale, education grant, hardship allowance and mobility incentive. It is our view that these recommendations should be dealt with by the General Assembly separately from the before mentioned issue.

Mr. Chairman,

Our delegations once again underline the fundamental importance of a functioning common system and we will participate actively and constructively in the deliberations on this important agenda item.

Thank you, Mr. Chairman.